

Forfaits, franchises, Restes à charge

Pathologie : Cancer

Paul, atteint d'un cancer de la peau en 2004, rémission pendant 1 an 1/2, récidive en juillet 2006

Paul a découvert qu'il avait un mélanome (cancer de la peau) en mai 2004, il était âgé de 20 ans. En décembre 2004, les traitements de chimiothérapie étaient terminés. Il était en rémission. En juillet 2006, il fera une récidive avec une atteinte plus large puisque le foie est aussi atteint. Il débutera de la chimiothérapie, prévue sur 8 mois. La radiothérapie est prévue ensuite pendant 1 mois au bout des 8 mois de chimiothérapie. Paul est à ce jour âgé de 23 ans, il est en 2^{ème} année d'école de commerce. Paul est orphelin de père, il est à la charge de sa mère qui perçoit le SMIC pour un emploi d'agent administratif. Paul avait repris un emploi d'étudiant chez Mac Do mais au vu de son état de santé actuel, il est dans l'obligation de l'interrompre. De ce fait, il a pour ressources une bourse d'étudiant de 4^{ème} échelon : **272 € /mois**. Etant étudiant, il ne peut prétendre à la CMU complémentaire, étant affilié à la mutuelle étudiante. Il s'est affilié aussi à une complémentaire étudiante 25 € / mois mais sans option de confort compte tenu du coût supplémentaire par mois de 15 € en plus.

Suivi médical	Incidence financière Forfaits 2004	Incidence Financière Franchises 2008	Incidence Financière Reste à charge	Total sur 1 an.
Janvier :				
- Bilan Sanguin mensuel : 3 par mois	3 € /mois			18 €(forfait)
- Visite mensuelle médecin traitant	1 € /mois			12 €(forfait)
Paul a régulièrement des mycoses dues aux chimiothérapies, son médecin lui prescrit des bains de bouches à faire et de la fungizone à prendre deux fois par jour (association de ces deux médicaments tous les mois 2 x 0.5 €)			1 €	12 €(franchises)
Suivi médical	Incidence financière Forfaits 2004	Incidence Financière Franchises 2008	Incidence Financière Reste à charge	Total sur 1 an
Compte tenu de l'aplasie (baisse des globules blancs), Paul a des injections de neupogen à domicile tous les jours, une semaine sur deux. Soit deux semaines par mois en moyenne et 14 jours par mois. L'infirmière passe au domicile de Paul.		7 € /mois sur 8 mois		56 €(franchises) (le plafond annuel « franchise » recouvrable est atteint)

Novembre 2006 : l'état de santé de Paul se dégrade suite à un essai d'association radiothérapie et chimiothérapie

Une hospitalisation de 30 jours mois est effectuée en chambre stérile

Hospitalisation en urgence pour transfusion sanguine.		1 €		1 € (franchise)
Paul a dépassé le nombre de jours d'hospitalisation pour la prise en charge de son forfait journalier par sa mutuelle. Celle-ci prend en charge 30 jours maximum par an et Paul a été hospitalisé plus de 30 jours depuis juillet.	16 € /jour pendant 30 jours = 480 €			
Suivi médical	Incidence financière Forfaits 2004	Incidence Financière Franchises 2008	Incidence Financière Reste à charge	Total sur 1 an
Lorsque Paul a eu sa radiothérapie , il se rendait en taxi à l'hôpital pour sa séance journalière. Soit 0,5 € x30		15 € /mois		

Paul a eu des prescriptions non prises en charge en totalité au titre de l'ALD.

Les chimiothérapies on entraîné rapidement une alopecie chez Paul. Chose qui fût difficile à vivre psychologiquement et peu compatible avec un stage prévu dans le cadre de ses études de commerce.

Prothèse capillaire 350 €, prise en charge de 75€ par la sécurité sociale et 40 € par sa mutuelle.			235 €	235 € (impossible de payer sans aide financière parallèle)
Suite à un état de fatigue assez intense, son médecin lui a prescrit des boites d'ampoules vitaminées afin de lui redonner des forces. 1 boites de 30 ampoules à 28 €. Ces vitamines étaient assez efficace mais Paul n'a fait qu'un mois de cure au lieu de deux mois comme conseillé compte tenu du coût.			28 € /mois	
Suivi médical	Incidence financière Forfaits 2004	Incidence Financière Franchises 2008	Incidence Financière Reste à charge	Total sur 1 an

Pour accéder au soins nécessaires Paul devra payer en 2008 sur ses revenus : 622 €

En 2007, il payait 538 €

Soit 20.3 % de son revenu annuel (3269 €)

Le reste à vivre de Paul est en dessous du seuil de pauvreté

